



L'artisan rompt le contrat sans préavis

Par **MVT**, le **02/09/2008** à **21:39**

Bonjour,

Nous avons versé un acompte à un menuisier pour nous faire une terrasse en teck. Avant qu'il puisse intervenir il nous demande de faire des travaux de maçonnerie. Chose faite. Au moment ou il doit intervenir il nous dit qu'il s'est trompé dans le devis et que ca fera 1000 € de plus et que si nous n'exceptons pas ces nouvelles conditions il nous retourne l'acompte ce qu'il a fait. Quel est notre recours sachant que nous avons déjà engagé des travaux de terrassement. Le devis ne ferait donc pas office de contrat et l'entrepreneur pourrait le revoir et le rompre à sa convenance ????

Merci beaucoup de votre attention, dans l'attente de votre aimable réponse
Cordialement,

Maud